

# DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Mesdames, Messieurs,

Le conseil communautaire a validé, jeudi 28 mars, la reprise de son plan d'action contre le frelon asiatique.

Pour la campagne 2024 qui débutera **au 1<sup>er</sup> avril**, la destruction d'un nid sera subventionnée par **l'Agglomération Seine-Eure sur son territoire à hauteur de 80 euros maximum** en complément de l'aide financière du **département plafonnée quant à elle à 30 euros**.

**Selon le montant de la prestation, un reste à payer sera à la charge de l'utilisateur.**

**Nous vous rappelons que l'entreprise sollicitée doit impérativement et directement déduire les subventions du prix à payer.**

Vous trouverez ci-dessous le lien pour connaître la démarche à suivre:

- Déclarer les nids de frelons asiatiques sur le site de l'Agglomération Seine Eure :

<https://www.agglo-seine-eure.fr/mes-demarches-en-ligne/>

**Bien Cordialement**